

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 Novembre 2022 à 20 heures 30

Le 7 Novembre 2022, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle des Mariages à Vire, sous la présidence de M. le Maire Marc ANDREU SABATER.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 31 Octobre 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 31 Octobre 2022.

Sommaire :

Le Maire de Vire Normandie certifie que les formalités prescrites par les articles L. 2121-7 à L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été observées pour la convocation et la réunion du Conseil.

La séance est ouverte à 20 heures 30

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINÉ Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie		<input checked="" type="checkbox"/>		Gilles MALOISEL
DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		Marte-Noëlle BALLÉ



LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Odile MOREL
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick		<input checked="" type="checkbox"/>		
GOULHOT Mergite		<input checked="" type="checkbox"/>		Eric DUMONT
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Catherine MADELAINE
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDÉL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Maryse DUVAUX
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Départ de Mme MOREL après le point n°4.

Soit un nombre de 35 conseillers présents et 08 pouvoirs.

Un quorum de 24 atteint pour 35 conseillers présents.

Décisions du Maire :

En application des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et en vertu de la délibération n°2 (2020.07) du 10 juillet 2020, Monsieur le Maire communique aux membres du Conseil les décisions du maire qui ont été prises.

SEPTEMBRE 2022		
105	14.09.2022	VN22026A Remplacement et maintenance des projecteurs des salles du Cinéma le Basselin à Vire Normandie Lot 1 Fourniture et installation de projecteurs numériques - Avenant 1
106	14.09.2022	106 - Représentation de la commune devant le Tribunal de Proximité de Vire
107	15.09.2022	Marché n° VN22042 Abonnement machine à affranchir à Vire
108	21.09.2022	Signature d'un contrat de travail à durée déterminée, par l'intermédiaire du GUSO, avec Jean-François RENET, pour une prestation technique à la Halle Michel Drucker
109	21.09.2022	Marché n° VN22060 - Contrat de service ALIZE
110	28.09.2022	Signature d'un contrat de prestation de service avec l'Association AFV
111	28.09.2022	Signature d'un contrat de prestation de service avec l'Association Le Bocage Perché
112	28.09.2022	Signature d'un contrat de prestation de service avec l'Association Elan Gymnique Virois
113	28.09.2022	Signature d'un contrat de prestation de service avec l'Association MJC
114	28.09.2022	Signature d'un contrat de prestation de service avec l'Association USMV
OCTOBRE 2022		
115	03.10.2022	Signature d'une convention avec Mme Annick Adam, présidente de l'association Entraide Addict pour la mise à disposition du grand hall, de la petite médiathèque, de la cuisine du centre socioculturel municipal Charles Lemaître
116	04.10.2022	Contrat VN 22067 - contrat relatif au recours à La Poste pour les missions d'agent recenseur du recensement de la population
117	10.10.2022	Marché n°VN22038 Vérification périodique réglementaire des installations gaz des établissements communaux recevant du public de Vire Normandie
118	11.10.2022	Signature d'une convention avec M. Mathéo BENKHEDDA, pour l'association MDL du Lycée Marie Curie de Vire, pour la mise à disposition de la Halle Michel Drucker
119	11.10.2022	Arrêté procédant à la nomination des administrateurs nommés du CCAS
120	13.10.2022	Marché n° VN22035 Acquisition d'un véhicule benne 5m3 avec compaction et lève conteneur d'occasion ou neuf pour Vire Normandie
121	18.10.2022	VN22028 AMO Permis d'aménagement au petit Versailles à Vire Normandie - avenant n°1 de transfert
122	18.10.2022	Signature d'une convention de partenariat pour l'organisation d'une manifestation culturelle par Christian MALON à La Halle Michel Drucker
123	18.10.2022	Signature d'un avenant à la convention annuelle 2022 avec Monsieur GROULT, pour l'association LES VIREVOLTES, pour la mise à disposition de la Halle Michel Drucker.
124	18.10.2022	Organisation d'un spectacle avec Art'syndicate
125	21.10.2022	Dons au musée de Vire
126	21.10.2022	VN22070 Contrat de détection intrusion pour la mairie de Vire

127	21.10.2022	Marché n° VN 21033 – Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction des halles de Saint-Germain-de-Tallevende – Avenant 2
128	26.10.2022	Contrat n° VN22068 – Contrat de maintenance IXBUS
129	26.10.2022	Marché n° VN22061 - Contrat de service d'enchères AgoraStore
130	28.10.2022	Marché n° VN22059 – Convention d'assistance juridique
131	28.10.2022	Signature d'une convention avec M. Thomas GÖLLER pour l'Association « VIREES MUSIC'HALLE » pour la mise à disposition de la Halle Michel Drucker

La séance est ouverte à 20 heures 30 par M. le Maire Marc ANDREU SABATER.

M. le Maire a indiqué :

- Les membres ayant donné pouvoir
- Les membres s'étant excusés.

Le quorum étant atteint à l'ouverture et pour chacune des délibérations examinées.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du 26 Septembre 2022.

Monsieur Samuel BINET est désigné secrétaire de séance.

Discussion début de séance

M. Serge Couasnon souhaite que soit précisée la raison du départ des élus lors du conseil municipal précédent. Il mentionne que leur départ était motivé par le refus de donner la parole à Mme Morel. Mais M. Dimitri Renault indique que Mme Morel ne siégeait pas.

M. Couasnon note également que le crématorium, le service funéraire pourrait être porté par l'intercommunalité. Ceci augmenterait le coefficient d'intégration fiscal.

M. Martin prend la parole sur le sujet du collège : l'annonce de la venue du Président JL Dupont n'est pas un hasard. Il y a unanimité des élus contre la fermeture. Le Maire entretient un flou organisé dans ses prises de paroles. M. Martin souhaite que Mme Brison-Valognes revole sa position également.

Si M. le Maire et Mme Brison-Valognes ne modifient pas leur position concernant le collège du Val de Vire, cela reviendrait à une trahison des électeurs et électrices virois. Le dynamisme est cassé dans la majorité. Nous devons réagir et sortir de cette impasse. Son groupe politique pourrait en tirer la conclusion de plus voter aucune délibération lors des conseils.

L'ordre du jour du Conseil Municipal est ensuite abordé.

Numéro	Titre du point		Rapporteur
Commune de Vire Normandie			
ADMINISTRATION GÉNÉRALE – REPRÉSENTATION – INTERCOMMUNALITÉ – EPIC			
2022/11/07-	1.	Maintien ou non de Madame Marie-Odile MOREL dans ses fonctions d'adjointe au Maire de Vire Normandie	Monsieur le Maire
2022/11/07-	2.	Election d'un nouvel adjoint au Maire de Vire Normandie	
2022/11/07-	3.	Modification des Indemnités de fonction	
2022/11/07-	4.	Modification de la représentation dans la commission de sécurité et accessibilité ERP et de la représentation dans le conseil d'administration de l'IME et de la MAS des Hauts Vents	
2022/11/07-	5.	Syndicat de production de la Sienne – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – Exercice 2021	Joël DROULLON
FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE – AFFAIRES JURIDIQUES			
Finances			
2022/11/07-	6.	Décision modificative n° 1 – Lotissement les Bleuets	Annie ROSSI
2022/11/07-	7.	Décision modificative n° 3 – Budget principal	
2022/11/07-	8.	Demande de remise gracieuse régle Conservatoire	
2022/11/07-	9.	Actualisation des tarifs de mutualisation 2020 et 2021	
2022/11/07-	10.	Admissions en non-valeur et créances éteintes BP	
2022/11/07-	11.	Admissions en non-valeur – Budget annexe SPANC	
Marchés publics			
2022/11/07-	12.	Assurance des risques statutaires pour les agents affiliés CNRACL et IRCANTEC	Annie ROSSI
ENFANCE, ÉDUCATION, JEUNESSE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, CULTURE			
Culture			
2022/11/07-	13.	<u>Musée</u> : Proposition d'achat pour les collections du musée	Marie-Claire LEMARCHAND
2022/11/07-	14.	<u>Musée</u> : Convention de dépôt et d'exploitation avec la Fabrique de Patrimoines	
2022/11/07-	15.	<u>Cinéma</u> : Tarif de location des lunettes 3D	
Jeunesse			
2022/11/07-	16.	Renouvellement Convention Canopé	Nadine LETELLIER
URBANISME, PATRIMOINE, HABITAT, COMMERCE			
Commerce			
2022/11/07-	17.	Fonds d'intervention pour l'Artisanat et les Commerces (FISAC)	Lucien BAZIN
2022/11/07-	18.	Ouverture dominicale sur le territoire virois des commerces de détail et des concessions automobiles pour l'année 2023	

		Habitat	
2022/11/07-	19.	Aide à l'accèsion à la propriété (pour la construction neuve) : subventions	Nicole DESMOTTES
2022/11/07-	20.	OPAH Classique et OPAH RU 2020-2025 : subventions aux particuliers	
Communes déléguées			
		Commune déléguée de Vire	
2022/11/07-	21.	<i>Sport et vie associative</i> : Attributions des subventions aux associations	Marie-Noëlle BALLÉ/Philippe MALLÉON
		Commune déléguée de Saint Germain de Tallevende	
2022/11/07-	22.	Vente des 4 logements de la Gourdeillère	Gérard MARY
2022/11/07-	23.	Concours des maisons fleuries et des potagers 2022	
2022/11/07-	24.	Construction d'une halle	
2022/11/07-	25.	Annulation de loyer et transaction	
		Commune déléguée de Vaudry	
2022/11/07-	26.	Projet d'effacement des réseaux : étude définitive « Chemin des Monts - Impasse Saint Roch - Beauséjour »	Corentin GOETHALS
Commune de Vire Normandie			
PERSONNEL, GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES, FORMATION			
2022/11/07-	27.	Proposition de huis clos	Monsieur le Maire
2022/11/07-	28.	Protocole d'accord transactionnel	Régis PICOT

OUVERTURE DE L'ORDRE DU JOUR DE SÉANCE

2022/11/07-	1.	Maintien ou non de Madame Marie-Odile MOREL dans ses fonctions d'adjointe au Maire de Vire Normandie	
-------------	----	--	--

Marc ANDREU SABATER : Lecture de la délibération.

Mme Morel souligne qu'elle n'a pas fait de faute en tant qu'élue. Elle fait état d'un rendez-vous le 5 Juillet au cours duquel le Maire lui aurait demandé de démissionner « au sujet de l'association ». M. le Maire répond que la seule raison, c'est le fait de publiquement mettre en cause ses collègues élus. Mme Morel fait état du conseil communal où elle a été la seule à siéger. Elle souligne qu'elle travaille avec les forces de l'ordre, les pompes funèbres et bien d'autres partenaires, et que tout se passe bien dans son mandat d'élue.

M. Picot demande un vote à bulletin secret. Ce vote est accepté par la majorité des élus.

M. Couasnon fait remarquer que selon son analyse, ce qui est reproché à Mme Morel, c'est d'avoir révélé que plusieurs élus étaient au courant du projet du Département du Calvados par rapport au collègue.

Le vote à bulletin secret se met en place et se déroule.

M Martin explique qu'il ne participera pas au vote suivant pour élire un nouvel adjoint au Maire de Vire Normandie.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

• Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
• Nombre de votants :	43
• Nombre de suffrage déclaré nul par le bureau (Art L66 du Code électoral) :	01
• Nombre de suffrage blanc	01
• Nombre de suffrages exprimés :	41
• Majorité absolue :	22
• Nombre de suffrages portant la mention non	13
• Nombre de suffrages portant la mention oui	28

Après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil Municipal décide de :

- De ne pas maintenir Madame Marie-Odile MOREL dans ses fonctions d'adjointe au Maire de Vire Normandie.

2022/11/07-	2.	Election d'un nouvel adjoint au Maire de Vire Normandie	
-------------	----	---	--

Marc ANDREU SABATER : Lecture de la délibération.

Trente élus ont une délégation.

Monsieur Couasnon demande s'il est nécessaire de remplacer Mme Morel dans ses fonctions d'adjointe. Pour étayer son interrogation, il donne plusieurs exemples de communes dont certaines de taille proche à celle de la commune nouvelle de Vire Normandie :

- Vire Normandie : 16 590 habitants – 47 élus municipaux dont 30 des 35 formant la majorité ont une délégation et perçoivent à ce titre au moins une indemnité mensuelle

- Caen : 105 000 habitants – 55 élus municipaux – 1 maire entouré de 25 élus ayant des délégations ouvrant droit à indemnité (13 adjoints et 12 conseillers municipaux qui sont délégués de quartiers)
- Lisieux : 19 869 habitants – 1 maire entouré de 8 adjoints et 4 conseillers municipaux délégués
- Saint Lô : 19 050 habitants – 1 maire entouré de 9 adjoints et 11 conseillers municipaux délégués
- Flers : 14 777 habitants – 1 maire entouré de 9 adjoints et 3 conseillers municipaux délégués.

Le Maire souhaite maintenir le nombre d'adjoints à 13.

Il est procédé à l'élection du nouvel adjoint.

Françoise Foubert fait connaître sa candidature. Le Conseil municipal donne son accord pour la maintenir au même rang.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	09
Nombre de votants :	34
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Art L66 du Code électoral) :	04
Nombre de suffrage blanc	01
Nombre de suffrages exprimés :	27
Majorité absolue :	22

2022/11/07-	3.	Modification des Indemnités de fonction	Votants 43 dont 8 pouvoirs Vote pour : 32 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstentions : 11 dont 1 pouvoir
-------------	----	---	--

Marc ANDREU SABATER : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité :

- DECIDE en conséquence de fixer les indemnités du maire, de la et des maires délégué.e.s, des adjoint.e.s au maire, des adjoint.e.s à la ou au maire délégué.e et des conseiller.e.s municipaux.ales délégué.e.s selon le tableau annexé à la présente délibération.
- DECIDE que la présente délibération à compter de son exécution abroge la délibération n°31 du 17/05/2021.
- DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.
- DECIDE de transmettre au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

2022/11/07-	4.	Modification de la représentation dans la commission de sécurité et accessibilité ERP et de la représentation dans le conseil d'administration de l'IME et de la MAS des Hauts Vents	Votants 43 dont 8 pouvoirs Vote pour : 30 dont 6 pouvoirs Vote contre : 0 Abstentions : 13 dont 2 pouvoirs
-------------	----	--	---

Marc ANDREU SABATER : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, décide:

- De procéder à l'élection du délégué titulaire à la Commission de sécurité et d'accessibilité ERP pour les bâtiments situés sur le territoire de la commune déléguée de Vire ;
 - Madame Françoise FOUBERT est élue déléguée titulaire à la Commission de Sécurité et d'accessibilité ERP pour les bâtiments situés sur le territoire de la Commune déléguée de Vire en remplacement de Madame Marie-Odile MOREL.

- De procéder à l'élection du délégué suppléant au Conseil d'administration de l'I.M.E. et de la M.A.S. DES HAUTS VENTS
 - Madame Françoise FOUBERT est élue déléguée suppléante au Conseil d'administration de l'I.M.E. et de la M.A.S. DES HAUTS VENTS en remplacement de Madame Marie-Odile MOREL

- De modifier en conséquence la délibération du conseil municipal du 10 juillet 2020 portant «Représentation dans les EPCI, Syndicats et autres organismes extérieurs »

2022/11/07-	5.	Syndicat de production de la Seine – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – Exercice 2021	Votants 41 dont 7 pouvoirs Vote pour : 41 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
-------------	----	--	---

Joël DROULLON : Lecture de la délibération.

Mme Gelez n'a pas de remarque sur le rapport. A l'occasion de ce rapport, elle souhaite rappeler la volonté de mise en place d'une tarification progressive de l'eau. Elle souligne les enjeux d'économie de la ressource en eau en lien avec le changement climatique.

Le Maire rappelle qu'un processus est engagé pour la fusion des établissements et syndicats d'eau.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport.

		Finances	
2022/11/07-	6.	Décision modificative n° 1 – Lotissement les Bleuets	Votants 41 dont 7 pouvoirs Vote pour : 41 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0

Annie ROSSI : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- De donner son accord sur cette décision modificative.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

2022/11/07-	7.	Décision modificative n° 3 – Budget principal	Votants 41 dont 7 pouvoirs Vote pour : 41 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
-------------	----	---	---

Annie ROSSI : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- De donner son accord sur cette décision modificative.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

2022/11/07-	8.	Demande de remise gracieuse régle Conservatoire	Votants 41 dont 7 pouvoirs Vote pour : 41 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
-------------	----	---	---

Annie ROSSI : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- De donner son accord sur cette remise gracieuse.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

2022/11/07-	9.	Actualisation des tarifs de mutualisation 2020 et 2021	Votants 41 dont 7 pouvoirs Vote pour : 41 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
-------------	----	--	---

Annie ROSSI : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- De donner son accord sur les tarifs de mutualisation 2020 et 2021.

2022/11/07-	10.	Admissions en non-valeur et créances éteintes BP	Votants 41 dont 7 pouvoirs Vote pour : 41 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
-------------	-----	--	---

Annie ROSSI : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'approuver les dispositions exposées ci-dessus.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

2022/11/07-	11.	Admissions en non-valeur – Budget annexe SPANC	Votants 41 dont 7 pouvoirs Vote pour : 41 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
-------------	-----	--	---

Annie ROSSI : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'approuver les dispositions exposées ci-dessus.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

Marchés publics			
2022/11/07-	12.	Assurance des risques statutaires pour les agents affiliés CNRACL et IRCANTEC	Votants 41 dont 7 pouvoirs Vote pour : 41 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0

Annie ROSSI : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'approuver les modalités de passation du marché d'assurance des risques statutaires ;
- D'approuver les critères d'attribution du marché d'assurance des risques statutaires.
- D'autoriser le lancement de la consultation,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les pièces du marché ainsi que tout document y afférent

ENFANCE, ÉDUCATION, JEUNESSE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, CULTURE			
Culture			
2022/11/07-	13.	<u>Musée</u> : Proposition d'achat pour les collections du musée	Votants 41 dont 7 pouvoirs Vote pour : 41 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0

Marie-Claire LÉMARCHANT : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- De donner son accord pour l'acquisition des différents objets susmentionnés,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre cette décision.

2022/11/07-	14.	<u>Musée</u> : Convention de dépôt et d'exploitation avec la Fabrique de Patrimoines	Votants 41 dont 7 pouvoirs Vote pour : 41 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
-------------	-----	--	---

Marie-Claire LEMARCHAND : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention annexée à la présente délibération.

2022/11/07-	15:	<u>Cinéma</u> : Tarif de location des lunettes 3D	Votants 41 dont 7 pouvoirs Vote pour : 41 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
-------------	-----	---	---

Marie-Claire LEMARCHAND : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- De donner son accord sur le tarif de « location des lunettes 3D » pour 1€ par séance,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre cette décision.

		Jeunesse	
2022/11/07-	16.	Renouvellement Convention Canopé	Votants 41 dont 7 pouvoirs Vote pour : 41 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0

Nadine LETELLIER : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention annexée à la présente délibération.

URBANISME, PATRIMOINE, HABITAT, COMMERCE			
Commerce			
2022/11/07-	17.	Fonds d'intervention pour l'Artisanat et les Commerces (FISAC)	Votants 41 dont 7 pouvoirs Vote pour : 41 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0

Lucien BAZIN : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le versement de la subvention pour ces dossiers,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre cette décision.

2022/11/07-	18.	Ouverture dominicale sur le territoire virois des commerces de détail et des concessions automobiles pour l'année 2023	Votants 41 dont 7 pouvoirs Vote pour : 41 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
-------------	-----	--	---

Lucien BAZIN : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- De donner un avis favorable sur les ouvertures dominicales pour l'année 2023
- De préciser qu'à défaut d'un recensement exhaustif préexistant de commerces de détails par branche d'activités, tout commerce de détail non visé expressément dans les tableaux ci-dessus se verra appliquer le régime dérogatoire de la catégorie « autre »,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

Habitat			
2022/11/07-	19.	Aide à l'accession à la propriété (pour la construction neuve) : subventions	Votants 41 dont 7 pouvoirs Vote pour : 41 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0

Nicole DESMOTTES : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le versement de la prime pour le dossier susmentionné,
- De préciser que la dépense d'un montant total de 2000 € sera imputée au compte 2042 de Vire Normandie,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre cette décision.

2022/11/07-	20.	OPAH Classique et OPAH RU 2020-2025 : subventions aux particuliers	Votants 41 dont 7 pouvoirs Vote pour : 41 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
-------------	-----	--	---

Nicole DESMOTTES : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le versement des primes visées ci-après, au vu des factures acquittées et visées par l'animateur de l'OPAH,
- De préciser que la dépense d'un montant total 11 343 € sera imputée au compte 2042 de Vire Normandie.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre cette décision.

Communes déléguées			
Commune déléguée de Vire			
2022/11/07-	21.	<u>Sport et vie associative</u> : Attributions des subventions aux associations	Votants 41 dont 7 pouvoirs Vote pour : 41 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0

Marie-Noëlle BALLÉ : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- De valider l'attribution des subventions suivantes :
 - 200 € à l'association « des gaz'ailes dans le vent »,
 - 15 000 € au Comité des Œuvres Sociales,
 - 2 000 € pour l'association « Le Bocage Perché »,
 - 1 000 € pour l'association My Roll's,
 - 800 € pour l'association « le jardin partagé des 4 saisons ».
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre cette décision.

		Commune déléguée de Saint Germain de Tallevende	
2022/11/07-	22.	Vente des 4 logements de la Gourdelière	Votants 41 dont 7 pouvoirs Vote pour : 41 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0

Gérard MARY: Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'autoriser la cession des 4 logements sociaux situés à la Gourdelière – Commune déléguée de Saint Germain de Tallevende, au bailleur social INOLYA,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur, le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre cette décision.

2022/11/07-	23.	Concours des maisons fleuries et des potagers 2022	Votants 41 dont 7 pouvoirs Vote pour : 41 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
-------------	-----	--	---

Gérard MARY: Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'accorder aux lauréats des bons d'achat de fleurs à prendre au CAT le Bellaie :

2022/11/07-	24.	Construction d'une halle	Votants 41 dont 7 pouvoirs Vote pour : 41 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
-------------	-----	--------------------------	---

Gérard MARY: Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- De valider l'engagement de la construction d'une halle couverte; pour un montant de 72 192,24 € HT soit 86 630,69 € TTC,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés relatifs à la mise en œuvre du projet,

- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre cette décision.

2022/11/07-	25.	Annulation de loyer et transaction	Votants 41 dont 7 pouvoirs Vote pour : 41 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
-------------	-----	------------------------------------	---

Gérard MARY : Lecture de la délibération

M. Couasnou pose la question de savoir pourquoi le liquidateur ne reconnaît pas la propriété de la commune.
 M. Mary indique que la déclaration n'a pas été faite en heure et en temps.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'annuler la dette de loyer de 21 384 € de la SAS LE PETIT BISTROT au titre du bail commercial en date du 30 août 2018 entre la commune de Vire Normandie et la SAS LE PETIT BISTROT pour un local commercial et un logement d'habitation situé sur la commune déléguée de Saint Germain de Tallevende, correspondant aux titres émis jusqu'en octobre 2022.
- D'autoriser le versement d'une indemnité transactionnelle de 5 000 € à la liquidation judiciaire en contrepartie de tout abandon d'instance et d'action de la liquidation judiciaire, sur la propriété du matériel et mobilier d'exploitation de la SAS LE PETIT BISTROT.
- D'accepter la résiliation amiable du bail commercial en date du 30 août 2018 entre la commune de Vire Normandie et la SAS LE PETIT BISTROT pour un local commercial et un logement d'habitation situé sur la commune déléguée de Saint Germain de Tallevende.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le protocole d'accord correspondant avec la liquidation judiciaire.

		Commune déléguée de Vaudry	
2022/11/07-	26.	Projet d'effacement des réseaux : étude définitive « Chemin des Monts - Impasse Saint Roch - Beauséjour »	Votants 41 dont 7 pouvoirs Vote pour : 41 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0

Corentin GOETHALS : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- De confirmer que le projet établi par le SDEC ÉNERGIE est conforme à l'objet de la demande,
- De prendre acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ÉNERGIE sauf le câblage de télécommunication qui le sera par Orange,
- De prendre acte que le SDEC ÉNERGIE est propriétaire du génie civil de télécommunication,
- De donner permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier,
- De s'engager à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,

- De décider du paiement de sa participation en une fois, à la réception des travaux (section de fonctionnement)
- De s'engager à verser sa contribution au SDEC ÉNERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- De prendre note que la somme versée au SDEC ÉNERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA,
- De s'engager à verser au SDEC ÉNERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT soit la somme de 7 432.15 €,

		Commune déléguée de Maisoncelles la Jourdan	
2022/11/07-	27.	Augmentation du tarif du repas cantine au restaurateur (modification de la délibération du 26.09.2022)	Votants 41 dont 7 pouvoirs Vote pour : 41 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0

Guy VÉLANY : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- Du tarif du repas de cantine à 4,90€ applicable au 1er décembre 2022.

2022/11/07-	28.	Proposition de huis clos	Votants 41 dont 7 pouvoirs Vote pour : 41 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
-------------	-----	--------------------------	---

Marc ANDREU SABATER : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'adopter la proposition de huis clos telle que formulée par Monsieur le Maire.

2022/11/07-	29.	Protocole d'accord transactionnel	Votants 41 dont 7 pouvoirs Vote pour : 41 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
-------------	-----	-----------------------------------	---

Régis PICOT : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'approuver le projet de protocole transactionnel
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole transactionnel et tout document y afférent,
- De préciser que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal.

Questions diverses :

Questions soumises par la liste "Vire-Normandie Écologique et Solidaire" – Mme Rosine LEVERRIER et Mme Sylvie GÉSLEZ :

- Un accident mortel a eu lieu à la Papillonnière, il est nécessaire de sécuriser la piste cyclable, notamment en ce lieu
- Les conseils de quartier sont suspendus depuis quelque temps : il est important qu'ils puissent reprendre régulièrement et rapidement. Les personnes qui s'y investissent doivent avoir une vision de l'agenda.

- Accident à la Papillonnière : le vélo est de plus en plus utilisé, et un accident dramatique a eu lieu très récemment à la Papillonnière. Le Département mène une enquête sur le lieu de l'accident. De manière générale, pour permettre le développement du vélo, une aide départementale a été mise en place il y a quelques mois. Il faut répondre aux enjeux de sécurité.

Il y a deux projets en cours pour les pistes cyclables : une piste menant de Ste Anne au Haut du Pavé ; et une piste menant de la gare SNCF à la gare routière. Ces deux pistes vont être sécurisées en 2023.

Par ailleurs, pour le développement des mobilités douces, il faut agir en priorité sur les trajets domicile travail. C'est le rôle de l'intercommunalité.

Ces projets sont onéreux.

M. Couasnon revient sur l'abri à vélos, avec la référence du décret, permettant un aménagement supporté financièrement par la SNCF. Il souhaite une réponse.

Concernant la suspension des Conseils de quartiers, il est essentiel pour la vie démocratique de la commune qu'ils fonctionnent selon un calendrier régulier. Il faudrait un calendrier rigoureux et établi à l'avance.

La collecte des déchets va être un sujet important : il faut associer les habitants qui veulent participer aux conseils, leur expliquer, et prendre en compte leur avis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 23 heures

Le secrétaire de séance

Samuel BINE



Le Maire de VIRE NORMANDIE

Marc ANDREU SABATIER

